

## 5. AGRICULTURE - Une agriculture nourricière en harmonie avec la nature, les terroirs et l'humanité

L'agriculture est à la base de toute société humaine. Depuis 100 ans, elle a connu une évolution inégalée dans l'histoire de l'Humanité. Elle est aussi à la base de la santé humaine grâce à des aliments variés et de qualité. Les découvertes scientifiques et une mécanisation toujours plus efficace couplée à des innovations technologiques de plus en plus précises ont permis d'augmenter fortement la productivité agricole. En Europe, grâce à la Politique Agricole Commune (PAC), cette hausse de la productivité s'est traduite par une autosuffisance en biens alimentaires de qualité, à des prix stables et abordables pour les consommateurs. En Belgique, la part du coût des aliments dans le budget des ménages s'est réduite de 18% à 13% sur les 50 ans dernières années<sup>1</sup>. Sur la même période, le nombre de fermes en Wallonie a été divisé par 3, pour atteindre le nombre de 12.728 exploitations en 2021<sup>2</sup>. Malheureusement, cette nette amélioration de la productivité en agriculture ne se reflète pas du tout dans l'évolution des revenus des agricultrices et agriculteurs. Poussée à ses extrêmes, cette productivité agricole a aussi montré les limites de ce modèle, très dépendant de l'industrie chimique (engrais, pesticides,...) et grand consommateur d'énergies fossiles avec des conséquences négatives pour la conservation des sols et la biodiversité, réduisant la résilience et l'autonomie de notre agriculture face aux nouvelles menaces (épizooties, ravageurs dérèglements climatiques,...)

Ces dernières années, les crises géopolitiques, sanitaires ou encore climatiques nous rappellent que la sécurité de notre approvisionnement alimentaire n'est jamais restée très fragile. L'ensemble de notre filière agroalimentaire, en Belgique et en Europe, constitue donc un secteur stratégique pour notre souveraineté. Nous avons également des responsabilités vis-à-vis des pays partenaires du Sud qui sont confrontés à des risques climatiques aux conséquences plus dramatiques encore pour leur population.

Notre vision de l'agriculture et de sa transformation face aux nouveaux enjeux s'inscrit donc dans cette perspective de la nécessité de **renforcer la souveraineté alimentaire de la Belgique et du continent européen**, ce qui implique notamment la diversité des filières et des modes de production agricole.

Pour réhabiliter l'agriculture et consolider sa fonction nourricière première, mais également ses fonctions environnementales et sociétales, nous proposons la conclusion d'un nouveau **Contrat agricole et alimentaire**, qui engagerait les consommateurs, les producteurs et les pouvoirs publics.

Pourquoi un nouveau « contrat » agricole et alimentaire ?

Parce que, d'une part, les agricultrices et les agriculteurs font face à des attentes de plus en plus nombreuses des consommateurs et à des exigences environnementales croissantes imposées par les pouvoirs publics, mais que, d'autre part, les efforts déjà consentis par les agriculteurs pour répondre à ces attentes ne sont pas reconnus à leur juste valeur. **Pour rester supportable, ce relèvement des exigences – légitime en soi - doit garantir une rémunération juste et équitable aux agricultrices et agriculteurs**. Sans une trajectoire claire, la production agricole nationale ne sera plus viable, disparaîtra ou se délocalisera, avec comme conséquence directe, la perte de notre souveraineté alimentaire.

Ce **nouveau contrat agricole et alimentaire**, nous souhaitons le construire sur trois axes :

- **Baser l'économie agricole sur un modèle plus juste,**
- **Renforcer le respect mutuel et les liens entre l'agriculture et la société,**
- **Concilier l'agriculture et l'environnement.**

### 1. POUR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE AGRICOLE PLUS JUSTE

L'Union européenne est aujourd'hui la **première puissance agricole mondiale**, ce qui est significatif pour l'économie, l'emploi et l'autonomie alimentaire en Europe, mais ce qui constitue également une responsabilité importante pour la sécurité alimentaire d'autres régions du monde et pour tirer les standards de qualité vers le haut.

Pour la Belgique, la valeur nette de la production agricole reste limitée, mais si l'on y ajoute sa valorisation par l'industrie de la transformation, le chiffre d'affaires du secteur dépasse les 54 milliards, soit ¼ de la production

<sup>1</sup> Source STATBEL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages/plus>

<sup>2</sup> [Exploitations agricoles - Etat de l'Agriculture Wallonne \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/actualites/12728-exploitations-agricoles-2021)

47 manufacturière belge<sup>3</sup>. En Wallonie, le secteur agroalimentaire présente une balance commerciale positive de plus  
48 de 360 millions d'euros en 2021<sup>4</sup>, les exploitations agricoles comptent près de 22.000 travailleurs et l'industrie de  
49 la transformation emploie plus de 25.000 personnes<sup>5</sup>.

50 Pour **développer un modèle économique agricole plus juste**, nous proposons de :

- 51 ➤ Assurer une prévisibilité au secteur **agricole** tant au niveau européen que régional : les nécessaires  
52 évolutions de la PAC doivent être progressives, basées sur une logique de simplification et ne pas constituer  
53 en des changements brutaux qui mettent à mal la soutenabilité des exploitations ; la PAC doit également  
54 s'inscrire dans une programmation budgétaire suffisante permettant de soutenir la transition de l'agriculture  
55 européenne et lui permettre de résister aux crises éventuelles ;
- 56 ➤ Développer une politique basée sur les principes de simplification administrative, de confiance a priori et du  
57 glissement des aides à l'hectare vers des aides à l'unité de travail (UT) pour favoriser l'agriculture familiale,  
58 l'attractivité du métier et lutter contre l'accapement souvent spéculatif des terres agricoles (en incluant un  
59 dispositif anti-abus dans les réglementations PAC) ;
- 60 ➤ Mener une politique adaptée à la lutte contre les dérèglements climatiques (en adaptant ou assouplissant les  
61 règles quand elles sont contreproductives pour l'agriculture et l'environnement) ;
- 62 ➤ De plaider, auprès des institutions européennes, pour l'assouplissement du cadre réglementaire des aides  
63 d'état et de la concurrence en matière agricole (renégociation des régimes d'aide notifiés et exemptés), et ce  
64 tout en respectant les libertés fondamentales de l'Union européenne, notamment en matière de libre  
65 circulation des biens et services, ainsi que l'esprit du marché intérieur : il est en effet important que les efforts  
66 des états membres en faveur du développement des circuits courts, du déploiement d'une alimentation  
67 durable (conformément à la stratégie « de la ferme à la table ») et, plus largement, du soutien à une  
68 économie rurale forte et garante du maintien des superficies agricoles puissent se traduire par des actions  
69 de promotion, de sensibilisation et de relocalisation de la production alimentaire
- 70 ➤ Assurer une **concurrence loyale et équitable** entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux  
71 externes : en appliquant systématiquement des clauses miroirs strictes aux frontières de l'Union européenne  
72 avec les mêmes règles de conditions de production (limitation des intrants et des produits phytos, respect du  
73 bien-être animal, conformité aux normes environnementales et sociales, etc.) et par le déploiement des  
74 procédures de contrôle suffisantes, doter l'Union européenne d'un Fonds budgétaire rapide pour faire face à  
75 des situations de déséquilibre dangereux des prix agricoles, veiller à ce que nos échanges commerciaux  
76 agricoles n'affaiblissent pas les capacités de productions vivrières des pays en voie de développement,  
77 refuser de prendre l'agriculture comme variable d'ajustement des traités de libre-échange ;
- 78 ➤ Assurer **une répartition équitable du prix et des marges des produits agricoles et alimentaires** entre les  
79 différents maillons de la filière agroalimentaire : maintien d'une statistique agricole fédérale forte,  
80 organisation d'instances officielles de concertation, renforcement de l'Observatoire des prix, analyse  
81 permanente et fiable au service d'une transparence dans la formation des prix, défense de pratiques  
82 commerciales loyales, encadrement des promotions (éviter de transformer les produits alimentaires en  
83 produits d'appel) excessives (type 1 acheté, 1 gratuit) qui dévalorisent nos produits, contrôle externe des  
84 annonces promotionnelles et du marketing (chasse au pseudo-local/belge), soutien aux modèles de  
85 coopération économique et révision des règles de concurrence pour permettre aux agriculteurs de renforcer  
86 leur position de négociation dans la chaîne alimentaire et de se regrouper au même niveau que l'industrie  
87 agroalimentaire et de la grande distribution,
- 88 ➤ Soutenir **la relocalisation et le développement d'outils de transformation des produits agricoles** qui  
89 s'inscrivent dans une logique partenariale avec les agriculteurs (coopératives certifiées), via notamment des  
90 abattoirs, des ateliers de découpe, des usines de transformation, etc.
- 91 ➤ Faciliter **l'accès à la terre et l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs** : élargir les services du « pôle  
92 transmission » de Wallonie Entreprendre aux exploitations agricoles, renforcer l'accompagnement  
93 économique et fiscal des nouveaux agriculteurs, activer la création de la Banque foncière agricole<sup>6</sup> et la doter

---

<sup>3</sup> Source STATBEL : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Chiffres-cles-de-l-agriculture-2021--L-agriculture-belge-en-chiffres.pdf/903f8b2d-954d-426f-b93d-3da5305f5e22>

<sup>4</sup> Sources : BNB et <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A I c 2.html>

<sup>5</sup> Source : <https://www.fevia.be/fr/propos-de-fevia/fevia-wallonie>

<sup>6</sup> Articles D354 à D.356 du Code wallon de l'Agriculture

- 94 de moyens au départ du Fonds Kyoto, développer les possibilités de portage foncier (pour une durée de max  
95 5 ans), créer un droit de préemption pour les terres agricoles situées à proximité du siège d'exploitation  
96 d'une ferme, mobiliser les terres publiques en les orientant en priorité vers les jeunes agriculteurs, créer un  
97 Fonds de soutien à l'achat de terres alimenté par une taxe sur les propriétaires de terrains de plus de 1  
98 hectare situés en zone agricole mais non affecté à l'agriculture, ;
- 99 ➤ Soutenir et développer **les filières agricoles spécialisées misant sur des prix rémunérateurs** : agriculture  
100 bio (plan stratégique doté de moyens conformes aux ambitions affichées de 30% en 2030), baby-food,  
101 filières brassicoles et viticoles, blé panifiable, ...
- 102 ➤ **Soutenir les circuits courts agricoles** : valorisation des véritables produits fermiers (label clair), soutien à la  
103 rentabilité des producteurs vendant leurs produits sur le lieu (ou à proximité du lieu) de production et  
104 renforcement des mesures permettant d'encourager les consommateurs à acheter chez les producteurs ou  
105 dans des lieux de commerce des produits locaux,
- 106 ➤ **Veiller au développement de la demande afin d'assurer des débouchés aux filières régionales et offrir  
107 des perspectives aux agriculteurs qui s'y engagent ;**
- 108 ➤ **Amplifier la reconnaissance de la différenciation de manière à répondre aux attentes de tous les  
109 consommateurs : bio, labellisation des produits agricoles (accroissement des labels AOP-IGP et de qualité  
110 différenciée), signalétique des fermes, soutien aux filières (stockage, logistique, halles fermières,...) ;**
- 111 ➤ Sur base d'une évaluation des structures actives dans l'encadrement et le conseil au secteur agricole,  
112 rassembler les moyens pour améliorer l'efficacité des moyens consacrés à ses services aux agriculteurs.

## 113 **2. POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DE NOTRE SOCIÉTÉ**

114 L'évolution de notre société et l'urbanisation croissante ont progressivement déconnecté le monde agricole et les  
115 citoyens consommateurs. L'érosion continue du nombre des exploitations agricoles a aussi contribué à cette  
116 distanciation. Même si elles sont moins visibles, dans de nombreuses communes rurales, l'agriculture et la  
117 foresterie restent des activités majeures qui structurent la vie locale autour des métiers en aval et en amont de la  
118 production primaire. Pourtant les agriculteurs jouent un rôle essentiel au quotidien dans la préservation de notre  
119 environnement et de notre cadre de vie.

120 Pour **retisser du lien entre citoyens et agriculteurs**, nous proposons de :

- 121 ➤ Jeter les bases et les fondements d'un respect durable du secteur agricole : par une information transparente,  
122 sincère et fiable du quotidien et des pratiques effectives actuelle d'une exploitation agricole en Wallonie, en  
123 comparaison de modèles agricoles pratiqués par les partenaires commerciaux externes de l'UE.
- 124 ➤ **Développer les réseaux d'alimentation durable** : soutien renforcé au maraîchage (PAC) et aux ceintures  
125 alimentaires sur l'ensemble du territoire, mise en lien des initiatives de la Communauté française (repas  
126 gratuits) et des projets wallons de cantines durables, mobilisation des cuisines de maisons de repos et  
127 d'hôpitaux (label et facilitateurs) ;
- 128 ➤ **Réapprendre les bases d'une alimentation saine et d'une cuisine** : valorisation des produits sains,  
129 intégration des bases de la cuisine dans les cours de sciences et les activités extra-scolaires, soutien aux  
130 aliments locaux pour les mouvements de jeunesse, développements de modules de formation auprès des  
131 publics fragilisés, implication accrue des services publics dédiés à la promotion, la sensibilisation et la  
132 communication dans la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable et bonne pour la santé ;
- 133 ➤ Organiser des **Assises de la formation et de l'enseignement agricoles** pour mettre les enjeux du climat et  
134 de la biodiversité au cœur des apprentissages agricoles et pour redéfinir un parcours de formation au métier  
135 d'agriculteur/agricultrice ;
- 136 ➤ Améliorer **la qualité de vie et le bien-être des agriculteurs et de leurs familles** : amplifier le soutien aux  
137 agriculteurs dans le cadre des services de remplacement, consolider le soutien à Agrical notamment dans  
138 ses missions préventives,
- 139 ➤ **Dynamiser les coopérations au sein du monde agricole** : encourager le rôle des CETA et des coopératives  
140 agricoles (CUMA, CTC), améliorer le soutien aux équipements agricoles partagés, faciliter les collaborations  
141 circulaires (autonomie protéinique...);
- 142 ➤ Soutenir la création de groupement d'employeurs pour faciliter l'engagement de main d'œuvre externe ;

- 143 ➤ **Doper l'emploi local saisonnier** : réduction des charges sur le travail pour les emplois agricoles
- 144 saisonniers (sur le modèle de l'Horeca) en lien avec la réduction des produits phytosanitaires et le
- 145 développement du maraîchage ;
- 146 ➤ **Renforcer les relations entre les fermes et la population** : faciliter et promouvoir le tourisme à la ferme
- 147 (gîtes, chambres d'hôtes, campings,...), les fermes de ressourcement, les fermes pédagogiques, les journées
- 148 scolaires à la ferme, les actions de réinsertion par le travail à la ferme,... , ou encore les événements dédiés à
- 149 la rencontre et la compréhension entre les citoyens et le monde agricole ...
- 150 ➤ dans les grandes villes, encourager l'organisation de journées **"la ferme dans la ville"**, de marchés du
- 151 terroir, visites de ferme,...
- 152 ➤ Intégrer dans le processus d'accueil des **nouveaux agents de la fonction publique** (européenne, fédérale et
- 153 régionale) amenés à travailler sur des questions relatives à l'agriculture des **stages immersifs dans les**
- 154 **exploitations agricoles et les filières de transformation alimentaire**, afin de mieux appréhender la réalité
- 155 professionnelle ;
- 156 ➤ **Respecter les paysans et l'agriculture vivrière** : conditionner la commande publique au respect des
- 157 standards du commerce équitable, favoriser les collaborations et échanges entre agriculteurs du Nord et du
- 158 Sud, défendre l'exception agricole dans tous les accords commerciaux pour préserver la souveraineté
- 159 alimentaire de chaque pays (droit à une alimentation saine et suffisante pour chaque humain) et poursuivre
- 160 les travaux de la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant
- 161 en milieu rural.

### 162 **3. POUR UNE CONCILIATION ENTRE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

163 Concilier agriculture et environnement ne peut réussir qu'en mobilisant l'ensemble de la chaîne alimentaire : de

164 l'agriculteur jusqu'au consommateur, chaque maillon portant sa part de responsabilité.

165 Pour concilier agriculture et environnement, nous proposons de :

- 166 ➤ **Réduire l'usage des produits phytos nocifs pour la santé et l'environnement et chercher idéalement à**
- 167 **en bannir l'usage à l'horizon 2040** par la mobilisation des moyens suivants : recherche agronomique active
- 168 dans l'offre de solutions culturales alternatives, itinéraires bas intrants, financement des pertes de rendement
- 169 (pour toute nouvelle exigence environnementale, avec monitoring), prise en charge d'une partie du risque en
- 170 cas d'utilisation de nouvelles techniques et de nouvelles cultures moins exigeantes en intrants, clauses
- 171 miroirs strictes dans les accords commerciaux internationaux, accords de filières pour inciter les agriculteurs à
- 172 s'engager dans de nouvelles pratiques avec un fonds de compensation des risques (financé par les
- 173 producteurs de PPP), réorganisation et renforcement de l'encadrement et de l'accompagnement garantissant
- 174 une offre de conseil indépendant et de proximité aux agricultrices et agriculteurs, valorisation des efforts des
- 175 producteurs auprès des consommateurs ;
- 176 ➤ Donner un cadre légal au biocontrôle, en favoriser le développement via des mesures dans la PAC, la
- 177 formation initiale et continue ;
- 178 ➤ **Renforcer les ressources du vivant face aux risques climatiques, des maladies et nuisibles** : développer
- 179 la recherche variétale en utilisant les outils de recherche publique et les technologies d'accélération de la
- 180 sélection génétique, mobilisation des ressources de la biodiversité au travers des MAEC,
- 181 ➤ **Proposer des outils d'adaptation aux changements climatiques** : assurances multirisques co-financées
- 182 par les pouvoirs publics (dans un cadre régulé) et complémentarité avec le Fonds des calamités agricoles. De
- 183 consacrer la majorité des budgets réservés à l'agriculture vers des modèles agricoles zéro carbone,
- 184 respectueux de l'environnement et de la biodiversité. A ce titre, nous proposons la création d'une cellule de
- 185 prospective « Changements climatiques et environnement » du Centre wallon de recherche agronomique de
- 186 Gembloux associant les universités, hautes écoles et acteurs des filières
- 187 ➤ **Faciliter les projets énergétiques à la ferme** : accélérer les autorisations administratives pour les
- 188 équipements et aménagements réversibles sur le site de l'exploitation, préserver la fonction nourricière sur
- 189 les zones agricoles au plan de secteur, financer des audits énergétiques des exploitations (sur le modèle
- 190 AMURE pour les TPE et PME),

- 191 ➤ **Préserver la maîtrise du vivant par les agriculteurs** : rétablissement complet du droit des semences  
192 fermières, promotion de l'agriculture de conservation des sols, soutien aux mesures intelligentes de lutte  
193 contre l'érosion des sols, à la préservation du patrimoine génétique des animaux,
- 194 ➤ **Rémunérer les efforts climatiques des agriculteurs** : notamment les exploitations qui font des efforts de  
195 préservation des sols et des prairies permanentes, de maintien d'une activité d'élevage, d'entretien des haies  
196 et bocages, etc.

PROJET NON VALIDE